



MUNICIPALITE DE SAINT-GEORGE

GRAND'RUE 4
CASE POSTALE 10
1188 SAINT-GEORGE

TEL. 022 368 12 69
FAX 022 368 20 75
e-mail : greffe@saint-george.ch
site Internet: www.saint-george.ch

PREAVIS ADRESSE AUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GEORGE

Saint-George, 12 septembre 2016

PRÉAVIS MUNICIPAL No 08 / 2016

Autorisation générale de plaider

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Selon l'article 17, point 8 du règlement du Conseil communal, le Conseil a la compétence d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider, ceci pour la durée de toute la législature 2016/2021.

La Municipalité vous prie donc de bien vouloir lui accorder cette autorisation générale pour la législature débutant le 1^{er} juillet 2016 et se terminant le 30 juin 2021.

Le Conseil communal de Saint-George

- vu le préavis no 08 / 2016, de la Municipalité,
- considérant qu'il est porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2016-2021, une autorisation générale de plaider.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Alain Domenig

Véronique Errecart